

---

**S É N A T**

---

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. André Cornu, président d'âge.* — Appelée à constituer son bureau, la commission a élu par acclamations M. Louis Gros, président sortant.

*Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président a remercié ses collègues de leur témoignage de confiance et souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la commission.

La commission a ensuite complété son bureau qui se trouve ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Louis Gros.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Georges Lamousse. Adolphe Chauvin. André Cornu.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. Jean Fleury. Claudius Delorme. M <sup>me</sup> Lagatu.

En fin de séance, le président a donné connaissance à ses collègues du programme des prochains travaux de la commission concernant principalement l'examen du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

**Mercredi 9 octobre 1968.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Léo Hamon, député, Président de l'Association pour l'Université moderne.

Parlant au nom de cette association, M. Léo Hamon a déclaré qu'à l'augmentation considérable des effectifs universitaires n'avait pas correspondu un accroissement suffisant des capacités d'accueil en personnel et en locaux.

Puis le président de l'association a présenté ses observations sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il a donné son approbation aux grands principes d'autonomie et de participation qui posent cependant des problèmes délicats : examens, financement, structures paritaires, modalités d'élections, vie politique à l'intérieur des universités, etc. L'association souhaite notamment que le vote soit rendu obligatoire pour les élections des délégués enseignants et étudiants aux divers conseils et que soit obligatoire dans les conseils d'université la présence de personnalités venant du dehors.

Le projet de loi, a dit M. Léo Hamon, est une expérience qu'il faut tenter mais son succès est lié au bon sens que témoigneront étudiants et enseignants.

Abordant les problèmes de fond de l'enseignement, M. Léo Hamon a souligné la nécessité de revaloriser l'enseignement technique et professionnel dans le second degré et l'enseignement supérieur dont une des tâches est de préparer à la vie professionnelle.

La formation des élites préoccupe l'association qui préconise l'organisation de groupes d'études de différents niveaux intellectuels.

La valeur des diplômes doit être protégée. Leur attribution sans discernement restituerait à la fortune tous ses droits pour la réussite dans la vie et engendrerait une baisse générale du niveau des études.

L'éducation permanente, a ajouté M. Léo Hamon, doit être développée tant en ce qui concerne le perfectionnement professionnel que la formation professionnelle des adultes.

Enfin, l'Université, a conclu M. Léo Hamon, doit demeurer essentiellement un lieu de travail et de recherche. Perdre de vue cet objectif prioritaire au profit d'activités extérieures à l'enseignement proprement dit compromettrait gravement l'avenir des étudiants et de l'Université elle-même.

M. Léo Hamon a ensuite répondu aux questions posées par le président.

*Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — A 15 heures, la commission a reçu une délégation du Mouvement des étudiants de Nanterre conduite par son président M. Népote, accompagné par Mlle Clément et M. Sapin.

Les principes posés par le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, autonomie et participation, sont approuvés par le Mouvement des étudiants de Nanterre, mais certains points présentent des difficultés d'application. Ainsi, le quorum prévu par le projet de loi pour l'élection des délégués ne sera que rarement atteint. S'il l'était, il n'assurerait pas aux étudiants modérés la représentation à laquelle ils ont droit. Il serait préférable d'instaurer le vote obligatoire, la sanction étant le refus d'inscription aux examens.

La participation des étudiants aux organes de gestion appelle aussi quelques réserves. Les étudiants, a précisé M. Népote, compétents pour participer à l'élaboration des programmes ou à l'organisation des examens, n'ont ni le temps ni la formation nécessaires pour assumer les responsabilités de gestion. Leur rôle dans ce domaine ne devrait être que consultatif.

La Faculté de Nanterre comprend actuellement 12.000 étudiants et 2.000 résidents. Il serait absolument nécessaire d'organiser le contrôle des résidences sans lequel aucun ordre ne peut régner.

Au sujet des franchises universitaires qui existaient en fait à Nanterre avant les événements de mai, M. Népote a déclaré que la majorité du mouvement qu'il représente serait favorable à l'attribution de locaux extérieurs au campus.

Enfin, M. Népote a affirmé l'hostilité du mouvement à la reconnaissance des structures de fait mises en place à la suite des événements de mai.

Mlle Clément, MM. Népote et Sapin ont répondu aux questions posées par le président, MM. Minot, Tinant, Poignant, Henriot et Chauvin.

*Présidence de M. Louis Gros, président.* — Après une brève suspension de séance, la commission a entendu M. Deloffre, Secrétaire général du Syndicat autonome des Facultés des Lettres.

M. Deloffre a fait une sévère critique du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Une loi, a dit M. Deloffre, n'a de valeur que par l'application qui peut en être faite et son succès dépend des circonstances dans lesquelles elle intervient. Or, l'ordre ne règne actuellement pas dans les enceintes universitaires. Les incidents graves se multiplient, les étudiants modérés sont menacés. Cet état de fait n'est pas favorable à la mise en place des nouvelles structures. De même, les élections tendant à assurer la représentation des étudiants dans les différentes instances ne pourront se dérouler normalement. M. Deloffre a ajouté que la loi favoriserait un nouveau développement de la « politisation » de l'Université et de nouvelles revendications de la part des étudiants extrémistes. Les nouvelles structures, a conclu M. Deloffre, détruiront l'université libérale et il est à craindre que de nombreux professeurs ne partent exercer à l'étranger.

Répondant aux questions posées par le président, MM. Henriot, Miroudot, de Bagnaux, Chauvin et Minot, M. Deloffre a apporté les précisions suivantes :

— le Syndicat général s'est prononcé en faveur du vote obligatoire pour les étudiants, les enseignants et le personnel administratif ;

— il souhaite la création à côté des conseils des universités de conseils scientifiques qui détermineraient les grandes options scientifiques.

**Judi 10 octobre 1968.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Georges Vedel, Président de la Fédération des Syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur, sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

M. Vedel a d'abord situé la Fédération dont il est président par rapport aux autres organisations syndicales. Elle n'adhère, a-t-il précisé, à aucune centrale syndicale et est sans aucun doute représentative d'une proportion importante de professeurs titulaires et de maîtres de conférence, d'une proportion moins grande des maîtres assistants et assistants dans certaines disciplines.

La Fédération des Syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur approuve le projet de loi d'orientation qui est la seule solution possible après les troubles des mois de mai et de juin. M. Vedel a cependant souligné les difficultés qui surgiront lors de la mise en œuvre de la loi.

Il a ensuite analysé la motion adoptée par la Fédération des Syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur le 29 septembre dernier.

En ce qui concerne la représentation dans les conseils élus, la parité enseignants-étudiants prévue par le projet de loi n'est pas raisonnable car il s'agit, a remarqué M. Vedel, de deux catégories qui n'ont ni les mêmes responsabilités ni les mêmes compétences. La fédération propose un système tripartite : un tiers d'enseignants de rang magistral, un tiers d'étudiants, un tiers de personnes appartenant à d'autres catégories.

Pour la participation, le problème fondamental n'est pas tant celui de la parité que celui de la représentation des étudiants dans des organismes ayant des pouvoirs importants de décision. M. Vedel n'estime pas souhaitable l'instauration du vote obligatoire pour les étudiants. Le quorum de 60 p. 100 prévu dans la loi est une garantie suffisante. Les modalités de mise en œuvre seront déterminantes pour le bon fonctionnement des mécanismes électoraux.

M. Vedel a ensuite répondu aux questions du président, de Mme Crémieux, de MM. Henriet, Vérillon, Cornu et Miroudot.

Il a aussi précisé que l'enseignement supérieur se divisait en fait en trois cycles. Dans le premier cycle, d'orientation, la recherche d'un enseignement original n'est pas nécessaire ; dans le second cycle qui conduit à la licence, l'enseignement ne doit pas perdre de vue son but professionnel ; enfin, dans un troisième cycle, celui de la recherche, la liberté d'enseignement doit être totale.

Les dispositions de l'article 16 sur l'orientation des étudiants en première année paraissent satisfaisantes à M. Vedel. Le doyen honoraire a également admis que le contrôle des connaissances devait être revu ; une vérification progressive est d'ailleurs possible. Le projet de loi, en prévoyant qu'un enseignant présidera le Conseil d'Université, s'est arrêté, selon lui, à une sage position. Enfin, M. Vedel a insisté sur la nécessité de défendre la valeur des diplômes pour que l'Université conserve une situation éminente dans l'enseignement supérieur.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. Louis André, président d'âge.* — Appelée à constituer son bureau, la commission — sur la proposition de M. Jager — a été unanime à reconduire par acclamations le président sortant.

*Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après avoir remercié ses collègues de leur confiance, le président leur a demandé de procéder à l'élection des quatre vice-présidents du bureau, en soulignant que les « sortants » étaient MM. Paul Mistral, Etienne Restat et Joseph Yvon, et qu'il fallait remplacer M. Henri Cornat, décédé.

Après une observation de M. Pelleray, à main levée et par acclamations, M. Marc Puzet a été élu vice-président.

Les quatre secrétaires sortants ont été reconduits dans leurs fonctions.

Le bureau de la commission est donc ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Jean Bertaud.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Paul Mistral. Etienne Restat. Joseph Yvon. Marc Puzet.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. René Blondelle. Auguste Pinton. Joseph Beaujannot. Jean-Marie Bouloux.

Après avoir exprimé les regrets de la commission du départ de MM. Claireaux, Lebreton, Marrane, Monsarrat, Ritzenthaler et Toribio à la suite des élections sénatoriales, le président a salué l'arrivée d'un certain nombre de commissaires nouveaux appartenant aux différents groupes et il a proposé de désigner les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1969.

Il a donné connaissance de la liste de ces rapporteurs pour la précédente loi de finances, en signalant que M. Tournan, rapporteur des budgets du Logement et de l'Aménagement du Territoire, et M. Schmitt, rapporteur du budget de l'énergie atomique, étaient devenus membres de la Commission des Finances.

MM. Mistral, Barroux et Chauty étant candidats à ces trois rapports laissés vacants, la liste des commissaires chargés de suivre les travaux de la Commission des Finances s'établit donc ainsi :

MM.

Affaires économiques.....	Brun.
Agriculture .....	Pauzet.
Equipement et Logement :	
Logement .....	Mistral.
Routes et Voies navigables.....	Bouquerel.
Ports maritimes.....	Yvon.
Industrie .....	Jager.
Transports :	
Transports terrestres.....	Billiemaz.
Aviation civile et commerciale.....	Pams.
Marine marchande.....	Yvon.
Postes et Télécommunications.....	Beaujannot.
Services du Premier Ministre :	
Aménagement du Territoire.....	Barroux.
Energie atomique.....	Chauty.
Plan .....	Longchambon.
Tourisme .....	Golvan.

Le président a proposé aux commissaires de procéder à une série d'auditions :

— celle de M. Olivier Guichard, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire et au Plan, sur les grandes lignes de la réforme régionale et sa portée sur notre politique d'aménagement du territoire ;

— celle de M. Robert Boulin, Ministre de l'Agriculture, sur les problèmes de la politique agricole aux plans national et européen et sur le budget de l'Agriculture pour 1969 ;

— celle de M. Jean Chamant, Ministre des Transports, sur les problèmes posés par l'évolution du trafic et la situation financière de la S. N. C. F., la coordination des transports ferroviaires, routiers et aériens, le développement de la Compagnie Air Inter et la coordination des investissements portuaires avec ceux intéressant les transports routiers et fluviaux ;

— celle de M. André Bettencourt, Ministre de l'Industrie, sur la situation actuelle de l'industrie française et la politique que le Gouvernement entend mener dans ce domaine pour développer sa compétitivité et assurer les transformations structurelles indispensables.

Après les observations de MM. Restat, Delagnes et Voyant (ces deux derniers proposant d'entendre également M. Albin Chalandon, Ministre de l'Équipement, à la fois sur les problèmes du tourisme et sur ceux du logement), la commission a fait confiance à son président pour l'organisation de ces auditions.

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DEFENSE ET FORCES ARMÉES**

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. Rotinat, président d'âge.* — La commission a procédé au renouvellement de son bureau.

Le président Rotinat ayant annoncé son intention de ne pas se représenter au poste de président, les candidatures de MM. André Monteil et Raymond Guyot ont été présentées.

Le résultat du vote a été le suivant :

Nombre de votants.....	42
Bulletin blanc ou nul.....	1
Suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	22

Ont obtenu :

M. Monteil .....	34 voix.
M. Guyot .....	3 —
M. Béthouart .....	2 —
M. de Chevigny.....	2 —

En conséquence, M. André Monteil ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu président de la commission.

*Présidence de M. André Monteil, président.* — M. André Monteil a remercié ses collègues de la confiance dont ils avaient bien voulu l'honorer.

La commission a ensuite poursuivi la constitution de son bureau.

Pour les trois postes de vice-présidents, quatre candidatures ont été présentées : MM. de Chevigny, Périquier, Boin et Carrier.

Le résultat du vote a été le suivant :

Nombre de votants.....	43
Bulletin blanc ou nul.....	0
Suffrages exprimés.....	43
Majorité absolue.....	22

Ont obtenu :

M. Boin .....	32 voix.
M. Périquier .....	31 —
M. de Chevigny.....	23 —
M. Carrier .....	18 —

En conséquence, MM. Boin, Périquier et de Chevigny ont été proclamés vice-présidents de la commission. Pour les trois postes de secrétaires, quatre candidatures ont été présentées : MM. Repiquet, Béthouart, de Lachomette, Gandon.

Le résultat du vote a été le suivant :

Nombre de votants.....	42
Bulletin blanc ou nul.....	0
Suffrages exprimés .....	42
Majorité absolue .....	22

Ont obtenu :

M. de Lachomette.....	39 voix.
M. Repiquet .....	35 —
M. Béthouart .....	30 —
M. Gandon .....	12 —
M. Carrier.....	2 —

En conséquence, MM. de Lachomette, Repiquet et Béthouart ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés élus secrétaires de la commission.

Le bureau de la commission pour l'année 1968-1969 est donc ainsi composé :

- M. André Monteil, président ;
- MM. Boin, Périquier, de Chevigny, vice-présidents ;
- MM. de Lachomette, Repiquet et Béthouart, secrétaires.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. Martial Brousse, président d'âge.* — Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux commissaires, le président a prié la commission de bien vouloir procéder à l'élection de son président pour la session 1968-1969.

M. Roger Menu, remerciant tous ses collègues pour la collaboration qu'ils lui ont apportée en sa qualité de président au cours des neuf années précédentes, a présenté la candidature de M. Grand.

Il a été procédé à un scrutin secret par appel nominal.

M. Lucien Grand a été élu président de la commission par 32 voix sur 34 votants.

*Présidence de M. Lucien Grand, président.* — Exprimant sa gratitude pour la marque de confiance qui lui est faite, M. Grand a rendu un vibrant hommage au président Menu, dont les qualités éminentes ont permis à la commission de remplir sa mission avec efficacité et dans le meilleur esprit.

Le président a invité la commission à compléter son bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Vice-présidents : MM. Messaud et Menu.

Par 20 voix contre 13 à M. Henriet et un bulletin blanc, M. Lambert a été également élu vice-président.

Ont été élus à l'unanimité aux fonctions de secrétaire : MM. Levacher et d'Andigné.

Par 19 voix contre 12 à M. Bossus et 2 bulletins blancs, M. Marie-Anne a été également élu secrétaire.

Après avoir constitué son bureau, la commission a désigné pour assister aux travaux de la commission des finances, en application de l'article 18 du règlement :

Mme Cardot (Anciens combattants) ;

MM. Barbier (Affaires sociales : Travail, Sécurité sociale et Emploi) ;

Messaud (Affaires sociales : Santé publique) ;

Soudant (budget annexe des prestations sociales agricoles).

M. Méric a été une nouvelle fois nommé membre de la Conférence des parlementaires de l'Atlantique-Nord.

La commission a enfin fixé son programme de travail pour les prochaines semaines.

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE  
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. Georges Portmann, président d'âge, et de M. Alex Roubert, président.* — Convoquée pour se constituer, la commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1967-1968.

Elle a, à nouveau, porté à la présidence M. Alex Roubert, par acclamations, après que M. Portmann eût rappelé l'amitié qui lie les membres de la commission à leur président.

Le président a adressé à la commission ses remerciements pour le témoignage de confiance renouvelée qui vient de lui être manifesté.

Ont été ensuite réélus ou élus par acclamations :

Vice-présidents : MM. Coudé du Foresto, Portmann et Dulin.

Secrétaires : MM. Descours Desacres, Monichon et de Montalbert.

Rapporteur général : M. Marcel Pellenc.

La commission a ensuite procédé à la désignation des rapporteurs spéciaux pour les fascicules budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 1969, dont la liste a été ainsi établie :

**I. — DÉPENSES CIVILES**

**a) Budget général.**

**MM.**

Affaires culturelles.....	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères.....	Portmann.
Coopération .....	Schmitt.
Affaires sociales.....	Ribeyre.
Travail .....	Kistler.
Agriculture .....	Driant.
F. E. O. G. A.....	Dulin.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Legouez.

<b>Economie et Finances :</b>	<b>MM.</b>
I. — Charges communes.....	Tron.
II. — Services financiers.....	Tournan.
<b>Education nationale.....</b>	<b>Mlle Rapuzzi.</b>
<b>Equipement et Logement :</b>	
Equipement .....	Suran.
Logement .....	Bousch.
Tourisme .....	Lucien Gautier.
<b>Industrie .....</b>	<b>Armengaud.</b>
<b>Intérieur .....</b>	<b>Raybaud.</b>
<b>Justice .....</b>	<b>Marcel Martin.</b>
<b>Services du Premier Ministre :</b>	
I. — Services généraux.....	Houdet.
Aménagement du Territoire..	De Montalembert.
II. — Information .....	Diligent.
III. — Jeunesse et Sports.....	Monory.
IV. — Départements d'Outre-Mer. }	Louvel.
V. — Territoires d'Outre-Mer.... }	
VI. — Direction des Journaux officiels .....	Houdet.
VII. — Secrétariat général de la Défense nationale.....	Bousch.
VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques .....	
IX. — Conseil économique et social.	Houdet.
X. — Commissariat général du Plan d'Equipement et de la Productivité .....	De Montalembert.
<b>Transports :</b>	
I. — Transports terrestres.....	Courrière.
II. — Aviation civile.....	Fortier.
III. — Marine marchande.....	Bardol.

**b) Budgets annexes.**

MM.

Imprimerie nationale.....	Talamoni.
Légion d'honneur.....	} Yves Durand.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Henneguelle.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

**II. — DÉPENSES MILITAIRES**

*Armées.*

**a) Budget général.**

Dépenses ordinaires des services militaires.	Héon.
Dépenses en capital des services militaires.	Coudé du Foresto.

**b) Budgets annexes.**

Service des Essences.....	Courrière.
Service des Poudres.....	Colin.

\*\*\*

**III. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR... Descours Desacres.**

Office de Radiodiffusion-Télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1965).....	Diligent.
---	-----------

Conformément à l'article 22 bis du règlement et en application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, ont été habilités pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte :

M. Alex Roubert, président ;

M. Marcel Pellenc, rapporteur général ;

MM. Armengaud, Bardol, Edouard Bonnefous, Bousch, Coudé du Foresto, Courrière, Driant, Fortier, Henneguelle, Houdet, Louvel et Mlle Rapuzzi.

La commission a demandé à être saisie pour avis du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur (A. N., n° 266, session extraordinaire de 1967-1968), dont Mlle Rapuzzi a été désignée comme rapporteur pour avis.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,  
DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL,  
DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

**Mardi 8 octobre 1968.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président d'âge.* — Réunie pour constituer son bureau, la commission a, par acclamations, réélu M. Raymond Bonnefous comme président.

*Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — M. Etienne Dailly a fait connaître qu'à la suite de son élection comme vice-président du Sénat il remettait à la disposition de ses collègues son poste de vice-président de la commission. M. Molle a alors, par 18 voix contre 7 à M. de Félice, été élu vice-président à la place de M. Dailly. Les deux autres vice-présidents, MM. Champeix et Prélot, ont été reconduits dans leurs fonctions par acclamations, de même que deux secrétaires, MM. Montpied et Sauvage, le troisième poste de secrétaire, devenu vacant à la suite de la non-réélection au Sénat de M. Zussy, ayant été confié, également par acclamations, à M. Namy.

Au nom du bureau, le président a remercié ses collègues de leur nouveau témoignage de confiance. Il a ensuite évoqué l'ordre des travaux futurs de la commission. Celle-ci a, en particulier, décidé que sa prochaine séance serait consacrée à un échange de vues sur les dispositions de la proposition de loi organique n° 2 (session 1968-1969) de M. Prélot tendant à confirmer et à élargir la représentativité et la compétence législative du Sénat en tant que chambre des communes, des départements et des régions.